

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20170925-D2017-44-DE
Date de télétransmission : 27/09/2017
Date de réception préfecture : 27/09/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-44 en date du 25/09/2017 portant approbation de décisions du Maire en vertu d'une délégation du Conseil Municipal :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 25 Septembre 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 20 Septembre 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Jean-Claude LEBLOIS, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Dominique GILLES, Christine CASTANET, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Thierry BERGER, Andrée HARGE.

Représenté : MM. Roger DESROCHE procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	1	10	11	11	0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 14/04/2015 portant délégations du Conseil Municipal au Maire,
Le Maire rend compte de décisions prises en vertu d'une délégation que le Conseil Municipal lui a confiée

- Signature de l'avenant n°23 au contrat d'assurance SMACL « dommages aux biens » pour assurer 4 stands, du 30 juin au 03 juillet 2017, installée dans le cadre de la fête de l'école – dépense : 33,30 €.

- Signature de l'avenant n°6 au contrat d'assurance SMACL « véhicule à moteur » en vue d'ajouter au contrat une tondeuse autoportée de marque JOHN DEERE. Dépense supplémentaire pour l'exercice 2017 : 25,86 €.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions du Maire.

A La Geneytouse, le 27 Septembre 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 27 septembre 2017.